



Rupture conventionnelle du contrat de travail

Par **laure**, le **24/07/2010 à 14:07**

Bonjour,rrnJe suis actuellement en CDI depuis plus de 2 ans, j'ai des problèmes avec ma chef d'équipe qui me mène la vie dure. J'ai pris rendez-vous avec mon nouveau directeur pour en parler avec lui, il m'a clairement fait comprendre qu'il ne ferait pas grand chose pour ça.
rnMa question est donc puis-je lui proposer une rupture conventionnelle du travail? que dois-je faire pour ça? et qu'est-ce que cela peut engendrer pour moi?rrnmerci d'avance

Par **fabienne034**, le **24/07/2010 à 15:18**

oui bien sûr, rnrnil faut préparer un contrat et leur faire signerrnrnpour tout savoir sur la rupture conventionnelle de contrat de travailrrn<http://www.fbls.net/rupturenegoW.htm>

Par **laure**, le **24/07/2010 à 16:05**

je vous remercie d'avoir répondu si vite.